



**COLLEGE PANCHON - ARSAC**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Jeudi 28 novembre 2013**

Le conseil d'Administration s'est tenu le 28 novembre 2013 sous la Présidence de Monsieur le Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint.

Le conseil d'Administration accueille une invitée Mme Granger, CPE détachée auprès du Conseil Général de Mayotte qui prépare le concours de personnel de direction. Mme Granger ne prendra pas part au vote.

Le secrétariat de séance est assuré par les élèves, aidés dans leur tâche par les personnels de l'administration.

**1) Approbation du P.V. Conseil d'Administration du 17 octobre 2013**

- *Vote: pour, à l'unanimité 21 voix.*

**2) Modification de l'ordre du jour :**

- Après le vote du budget, « demande de renouvellement de contrats aidés-nettoyage des locaux ».
- Retrait du point relatif au budget du spectacle musical « le seigneur des ados ». Il sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration.
- Au titre des questions diverses, une question des parents d'élèves sur l'utilisation du cahier de texte numérique.

- *Adoption de l'ordre du jour ainsi modifié : Vote : pour, à l'unanimité 21 voix.*

**3) Décision budgétaire modificative information :**

Mme la gestionnaire présente la décision budgétaire modificative au budget 2013 (voir annexe). Une subvention de l'état au titre des crédits « fond social collégien » nous est attribuée essentiellement pour apurer les créances de demi-pension anciennes des familles en difficulté financière qui ont déposés un dossier « fond social » au collège. Elle s'élève à 2 930 euros.

Le reliquat de cette subvention au 31/12/2013 sera reporté sur le budget 2014 et dépensé avant le 30 juin 2014.

Mme Deslandes, parent d'élève, exprime sa satisfaction quant à l'attribution de cette subvention complémentaire.

Monsieur Del Medico précise qu'il s'agit de crédits globalisés « fléchés » fonds sociaux. Il n'y a donc pas de vote nécessaire.

Parmi les subventions annoncées, une subvention du Conseil Général de la Gironde au titre d'un reliquat de Dotation Spéciale de Maintenance permettra de prendre en charge des dépenses d'entretien en cette fin d'année 2013. Elle s'élève à 4 724 euros.

**Autres subventions du Conseil Général :**

- La maintenance de la chaufferie ;
- Le financement de projets pédagogiques qui se dérouleront en 2014 ;
- Une aide aux familles en difficulté financière dans le cadre de la demi-pension.

Enfin une subvention de 400,00 euros nous permettra, au printemps 2014, d'organiser une action « nutrition petit déjeuner » grâce à 400 euros alloués par Agence Régionale de la Santé d'Aquitaine.

**4) Séjours scolaires pédagogiques (voir annexe).**

Le principal et la gestionnaire présentent les deux séjours qui auront lieu en juin 2014 : le séjour au Chambon et celui au Pic du Midi.

Pour le séjour au Chambon, la participation des familles s'élèvera à 200 euros (contre 198,00 euros l'an dernier).

Le foyer socio-éducatif prévoit un don de 1 160,00 euro soit 20 euros par élève.

Le collège, par le biais de la dotation globale de fonctionnement, financera la part des accompagnateurs soit 780,00 euros.

Mme Deslandes demande quelles classes participent à ce projet pédagogique ? Il s'agit des 4<sup>ème</sup> E et D.

Mme Dugros, parent d'élève, trouve que le séjour au Chambon est plus cher que celui au Pic du Midi.

Le calcul effectué montre que le prix rapporté à la journée est le même.

Concernant le séjour au Pic du Midi, Monsieur Del Medico regrette que seulement 20 élèves y participent alors que la classe concernée (4<sup>ème</sup> A) en compte 27. Malheureusement des familles dont l'enfant a été inscrit à leur demande en classe astronomie n'ont pas souhaité y prendre part.

Pour le séjour au Pic du Midi, la participation des familles est de 122,00 euros (contre 102,00 euros en 2013) et ceci du fait du moindre nombre d'élèves.

Le Foyer Socio-éducatif donnera également 20 euros par élève soit un total de 400 euros.

Le collège participera à hauteur de 450,00 euros.

Il est procédé pour chaque séjour à 3 votes :

1. Sur le principe de chaque voyage et l'autorisation donnée à Monsieur le principal de signer les conventions liées au séjour ;
2. Sur l'acceptation des dons du Foyer Socio-éducatif ;
3. Pour le montant de la participation des familles.

- *Vote pour ces trois points : pour, à l'unanimité : 21 voix.*

Madame Dugros s'inquiète de savoir si l'inscription d'élèves en classe astronomie a été refusée, et si il n'aurait pas été possible de faire participer 2 classes à ce séjour.

Monsieur Del Medico répond que si des élèves ont été refusés, ce n'était que sur la base du critère d'hétérogénéité qui domine la composition de toutes les classes afin de garantir des groupes théoriquement égaux. A cette exception près, aucun élève n'a été refusé dans cette classe ; de fait, il n'était donc pas envisageable de proposer le projet à 2 classes.

Madame Dugros demande également si la difficulté financière des familles qui n'ont pas inscrit leur enfant a été étudiée. Madame Villeneuve confirme qu'elle a personnellement veillé à ce point.

### **5) Financement de la formation PSC1 (Prévention Secours Civique) en 3<sup>ème</sup> :**

Cette formation fait appel à l'association Croix Blanche, elle a lieu grâce à l'effort financier de l'association des parents d'élèves et au don du Foyer Socio-éducatif.

Elle permettra d'offrir un diplôme de PSC1 à chaque élève de 3<sup>ème</sup>, comme les orientations nationales le précisent.

A ce jour, seule Madame Audebert, l'infirmière, est formatrice pour l'établissement.

Elle ne peut donc pas, à elle seule, prendre en charge la formation de tous les 3<sup>èmes</sup>.

Pour sa part, Monsieur Del Medico regrette qu'une demande de formation déposée auprès du rectorat par l'établissement afin que plusieurs enseignants du collège deviennent formateurs n'ait pas été retenue à ce jour.

Etant donné, la charge financière du dispositif, il n'est pas certain que le collège puisse maintenir le projet l'an prochain.

Cette formation se déroulera sur 5 mercredis de janvier et février 2014 (8h-16h30).

L'élève Carla Gaurat ne comprend pas le prix de la prestation. Il est précisé que c'est 30 euros par élève soit 26 euros la formation et 4 euros le diplôme.

Madame Deslandes remercie le F.S.E pour son effort financier, apprécie que la formation n'ait pas lieu début juillet et qu'elle prévoit une journée par classe. Elle regrette cependant le choix du mercredi : l'absence de transport scolaire à 16h30 et le fait que le mercredi après-midi certains élèves soient retenus par une activité extrascolaire.

Monsieur le Principal fait procéder aux votes concernant la formation PSC1 :

- pour le principe de la formation et la signature de la convention ;
- pour l'acceptation des dons du FSE et de l'association de parents d'élèves.

Madame Dugros regrette qu'on ne propose pas cette formation en semaine sur les temps de cours.

Monsieur Del Medico rappelle qu'il doit veiller à l'équilibre entre les projets et les temps d'enseignement. Il n'était pas possible en l'état de proposer une autre organisation.

6) Présentation et vote du budget 2014 :

Le Principal lit et commente le rapport du chef d'établissement du budget 2014 (voir annexe).

La gestionnaire commente ensuite les différents services du budget.

Il est nécessaire de souligner l'effort consenti dans le cadre du financement des séjours, des sorties pédagogiques, et des projets pédagogiques.

De plus, grâce aux dons du F.S.E et de l'association des parents d'élèves, la formation PSC1 est reconduite en 2014.

Madame Deslandes s'étonne du montant important des charges de télécommunications.

Madame Villeneuve répond qu'il s'agit des dépenses de timbres, d'envois de SMS aux familles, de téléphone et d'Internet. Les tarifs octroyés aux entreprises et collectivités ne sont pas comparables à ceux proposés aux particuliers.

Monsieur Del Medico précise que si comme il l'espère la fibre arrive au collège l'été 2014, il est fort possible que les charges liées à internet augmentent encore. Un rendez-vous est cependant prévu avec un commercial d'Orange en janvier pour évoquer cette question.

Madame Deslandes demande la définition des amortissements, Madame Villeneuve répond qu'ils apparaissent dans le budget pour une somme forfaitaire. La somme réelle sera calculée lors de la préparation du compte financier. Les amortissements sont désormais comptabilisés en comptabilité budgétaire.

L'amortissement constate l'amointrissement de la valeur d'un bien immobilisé dû à son utilisation.

Ex: chariot de cuisine à niveau constant pour les verres ou plateaux.

Les amortissements neutralisés concernant les biens reçus en dotation de la collectivité territoriale et financés grâce à une subvention.

- vote du budget et autorisation donnée par le Conseil d'Administration de signer bons de commandes, contrats et conventions.
- *Vote : pour, à l'unanimité : 21 voix.*

7) Signature d'une convention de mise à disposition du réfectoire du collège pour organisation d'un loto par association des parents « Alternative et Proximité » le dimanche 9 février.

- *Vote : pour, à l'unanimité : 21 voix*

8) Action CESC « nutrition petit déjeuner » :

C'est une action qui existe depuis plusieurs années. Cette année, grâce à l'implication de Madame Eldin qui a déposé une demande de subvention à l'ARS (Agence Régionale de Santé d'Aquitaine), le collège s'est vu attribué la somme de 400,00 euros. Grâce à cela, un intervenant de Cap Services viendra au printemps prochain animer un atelier autour de la nutrition.

Ce sont les classes de 5ème qui en bénéficieront pendant 1 heure en demi-groupe.

9) Questions des parents d'élèves :

Les parents souhaitent savoir pourquoi le cahier de textes numérique est inégalement utilisé par les professeurs.

Avant de laisser la parole aux représentants des personnels enseignants, M. Del Medico rappelle que la circulaire de rentrée 2011 faisait de ce point une obligation. Ce étant, dans la mesure où l'équipement informatique du collège ne permettait de se mettre en conformité avec la loi, il avait été décidé que l'utilisation de ce nouvel outil se ferait

progressivement selon l'évolution des équipements. La dotation en matériel informatique à cette rentrée doit désormais permettre que tous utilisent le cahier en ligne. Néanmoins, M. Del Medico précise que cela ne doit en aucun cas décharger les élèves de leurs obligations de noter leurs devoirs en classe.

M. Le Fessant, pour les professeurs, intervient et souhaite, dans un premier temps, distinguer ce qui relève des devoirs à faire à la maison des leçons étudiées en classe. Certains collègues utilisent le cahier de textes numérique davantage pour y inscrire les leçons que les devoirs. D'autre part, certains professeurs utilisent encore le cahier de textes papier ne souhaitant pas (ou ne pouvant pas) accompagner cette évolution technologique.

Enfin, M. Le Fessant explique que malgré un équipement renouvelé des salles, la connexion reste encore difficile pour des raisons, a priori, de faiblesse du réseau ; la disposition de l'ordinateur dans certaines salles rend également parfois compliqué son utilisation en temps réel face aux élèves.

M. Del Medico reprend la parole pour dire que les difficultés mentionnées devront progressivement être surmontées Et qu'il faudra nécessairement que tous, à terme, utilisent cet outil.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h45.